

DÉCISION DE LA PRESIDENTE

CONVENTION D'INTERVENTION DE MME MÉLANIE BRUXELLE POUR UNE CONFÉRENCE À DESTINATION DES FAMILLES ET DES ASSISTANTES MATERNELLES

La Présidente de la Communauté de Communes de Pont-Audemer Val de Risle,

VU l'article L5211-1 du Code général des collectivités territoriales ;
VU l'article L2122-23 du Code général des collectivités territoriales ;
VU la délibération du conseil communautaire n° 54-2026 en date du 14 avril 2026 portant délégation à la Présidente ;

CONSIDERANT la proposition formulée par Mme Mélanie Bruxelles, portant sur l'organisation d'une conférence intitulée « Peurs et Angoisses du jeune enfant », relative à l'identification des manifestations normales et/ou pathologiques de ces émotions chez le jeune enfant. Cette conférence a pour objectif d'apporter des clés de compréhensions afin de permettre aux adultes référents d'accompagner l'enfant lors de ces manifestations. Cet événement est à destination des familles et des assistantes maternelles du territoire ;

CONSIDERANT que la Communauté de Communes Pont-Audemer Val de Risle s'est engagée, dans le cadre de son schéma pluriannuel de maintien et de développement de l'offre d'accueil du jeune enfant annexé à la Convention Territoriale Globale, à soutenir la qualité des modes d'accueil individuel et collectif du territoire, ainsi qu'à accompagner les familles dans leur parentalité ;

CONSIDERANT que l'action 3 du plan d'actions fixe notamment pour objectifs opérationnels de développer une culture commune autour de la qualité d'accueil auprès de l'ensemble des acteurs de la Petite Enfance, d'accompagner la professionnalisation des assistantes maternelles et de leur proposer des ateliers, réunions thématiques et temps d'échange dédiés. Cette action répond également à l'enjeu, identifié dans le diagnostic du schéma, de soutenir et fidéliser une population d'assistantes maternelles en érosion sur le territoire, en prévenant l'épuisement professionnel et en valorisant les conditions d'exercice de ce métier ;

CONSIDERANT que l'action 4 du même plan vise par ailleurs à informer et accompagner les parents d'enfants de moins de trois ans ainsi que les futurs parents, à développer les relations interprofessionnelles entre acteurs de la Petite Enfance et de la parentalité, et à mieux comprendre les compétences parentales afin de mieux les soutenir. La présente action, ouverte à la fois aux assistantes maternelles et aux parents, s'inscrit dans cette dynamique de soutien à la parentalité et de rapprochement entre professionnelles de l'accueil individuel et familles du territoire ;

CONSIDERANT qu'une des missions des relais petite enfance inscrite au Référentiel National des Relais Petite Enfance est d'accompagner la professionnalisation et d'apporter aux professionnelles de l'accueil individuel un soutien dans leur pratique quotidienne, en leur donnant la possibilité d'échanger entre pairs et de rompre avec l'isolement qu'elles peuvent ressentir. À cet effet, les RPE organisent des journées d'échanges et de rencontres, et constituent un lieu d'écoute et d'accompagnement ;

La Présidente décide de signer la convention de partenariat d'intervention avec l'EI Mélanie Bruxelles - 49 rue Simone Veil - 14440 Douvres-la-Délivrande - représentée par Mme Mélanie Bruxelles, pour une conférence intitulée « Peur et Angoisses du jeune enfant » ; cette conférence se tiendra le 19 novembre de 19h00 à 21h00, au sein du Relai Petite Enfance, impasse Genevière Drieu à Routot. La prestation de l'animation est réalisée pour un coût total de 950 € TTC.

Envoyé en préfecture le 26/08/2026

Reçu en préfecture le 26/08/2026

Publié le 26/08/2026

ID : 027-200065787-20260825-DEC_0175_2026-AU



Fait à Pont-Audemer, le 24 août 2026

Pour la Présidente et par délégation, la 6ème Vice-Présidente en charge des ressources humaines, de la petite enfance et de l'enfance-jeunesse (accueil de loisirs)

Sylvie MONTIER

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Sylvie MONTIER', with a long horizontal stroke extending to the right.

